

Le mot du Président !

Mes chères consœurs, mes chers confrères,

La fin du mois de mai verra l'organisation de nouvelles élections dans les conseils régionaux. La moitié du conseil doit être renouvelée, et même un peu plus, puisque nous nous voyons attribuer deux conseillers de plus. Nous passons de 10 à 12, ce qui nous permettra d'alléger un peu le travail des conseillers, nous en avons besoin.

Je suis candidat à ma réélection, et donc, par respect pour les autres candidats, je ne ferai pas état ici des actions que nous avons menées depuis 2 ans, je réserverai cela pour ma profession de foi.

Toutefois, les dernières élections ont vu un taux de participation record en Bourgogne Franche-Comté, trois fois supérieur à certaines autres régions.

Je dois vous avouer que c'était pour nous, élus, une grande fierté, et une grande force de savoir que nous représentions vraiment une partie importante de la profession, dans notre région. Cette légitimité nous a permis d'être vraiment efficace vis-à-vis de nos interlocuteurs.

Durant ces dernières années, le Conseil de l'Ordre n'a pas ménagé ses efforts, et aucun conseiller n'a fait défaut. Tous méritent d'être remerciés, et leur travail reconnu.

Aussi, quelque-soit votre vote, je vous demande de participer encore en nombre à cette élection. Votre indifférence serait, pour nous, la pire des sanctions.

Je crois en notre profession, je sais que je peux compter sur vous et je vous en remercie, par avance, très fraternellement.



D.V. Jean-Pierre DAMAN – Président

Si vous voulez être candidat(e)

C'est une très bonne idée, la participation au Conseil de l'Ordre est une expérience humaine riche et intéressante. L'ambiance au CRO BFC est excellente, et vous serez bien accueilli(e).

Soyez quand même conscient qu'un CRO qui fonctionne et qui obtient des résultats, c'est un CRO qui travaille. Cette charge, pour tous les conseillers est importante, ne vous engagez pas sans l'accord de vos patrons-collaborateurs-associés-salariés, ou de ceux qui devront vous remplacer si vous êtes en solo. Tant que vous y êtes, parlez en aussi avec votre famille.

Si vous voulez juste « voir comment ça se passe », pas de problème, c'est légitime, faites-le nous savoir, nous pourrions vous inviter à assister à un conseil, ou une chambre de discipline, vous pourriez, si cela vous plait, être candidat plus tard, mais ne venez pas occuper une place en conseil sans vouloir faire votre part de boulot. Nous sommes assez chargés comme ça.

Les temps de travail que vous pouvez prévoir sont, obligatoirement :

1 jour tous les 2 mois, à Dijon, pour le conseil.

3 ou 4 jours par an, à Dijon ou à Metz pour les chambres de discipline.

4 jours en octobre prochain pour le congrès national (cette année à Dijon), consacré, à la formation, et à la réflexion sur un sujet particulier (cette année : l'accès aux soins).

1 jour ou 2 à Paris pour la formation

Vous serez aussi sollicité(e) pour participer à une ou des commissions selon votre intérêt : social, exercice illégal, médicaments,

Vous devrez représenter la profession au sein de différentes instances, régionales ou départementales.

Vous devrez accueillir les jeunes inscrit(e)s.

Vous aurez à traiter les dossiers de plainte (un ou 2 par an), et organiser des médiations.

Bien-sûr, on ne vous jettera pas dans le bain, comme ça, tout habillé : vous serez formés et épaulés par les plus anciens.

Enfin, vous aurez à déclarer vos possibles conflits d'intérêt. Je vous invite d'ailleurs à les mentionner dans votre profession de foi.

Voilà, c'est passionnant, mais ça occupe...

Bonne chance à tous !

Docteure ?

C'était une demande forte d'une partie de nos consœurs, contre l'avis de la faculté qui considère que le titre de docteur ne peut être genré, le CNO a attribué le titre de « docteure » à la partie féminine de la profession, sur le caducée annuel.

Ce changement n'a pas manqué d'irriter une autre partie de nos consœurs, qui se sont plaintes. La polémique a pris une ampleur inégalée sur les réseaux sociaux.

Pour mettre fin à celle-ci, le CNO vous donne la possibilité de choisir votre titre, en vous rendant directement sur votre fiche sur le site du CNO.

En espérant que la couleur rose du caducée ne fera pas l'objet de nouvelles réclamations.

Loi DDADUE

Notre action auprès des responsables des divers départements de la région commence à porter des fruits



Le département de l'Yonne a voté une subvention de 300€ par mois (pour le logement) plus 300€ pour le déplacement, à destination des stagiaires qui viendraient dans le département.

N'hésitez pas à demander cette aide, en faire profiter vos stagiaires, et en parler autour de vous, afin que le reste de la région embraye...

Ci-dessous le lien relatif au dispositif de soutien du Conseil départemental de l'Yonne aux stagiaires vétérinaires qui feront un stage dans l'Yonne en pratique rurale.

A diffuser le plus largement possible SVP, merci !

<https://www.yonne.fr/Territoire/Agriculture/Soutien-au-maillage-veterinaire-rural>

Appels par des numéros surtaxés

Un confrère s'irrite de ces numéros surtaxés censés orienter vers un vétérinaire de garde, qui vous réveillent la nuit pour des clients appelant de plusieurs centaines de KM, ou qui, au contraire, orientent leurs pigeons vers des vétérinaires morts ou en retraite.

C'est un problème national, récurrent, difficile à résoudre : les escrocs sont souvent basés à l'étranger, et les sociétés changent tous les 6 mois.

Le même confrère se plaint qu'un de ses propres clients s'est fait piéger.

Dans ce cas, la meilleure solution est d'afficher très clairement vos CGF, avec le numéro à appeler en cas d'urgence.

Consentement éclairé

Nous avons une recrudescence de procédures, tant civiles qu'ordinales pour absence de consentement éclairé écrit, avec, à chaque fois, le client de mauvaise foi, et le vétérinaire condamné.

Le plus souvent, il s'agit d'opérations considérées comme bénignes, et qui ont mal tournées. Et oui, une castration qui foire, ça arrive, même aux meilleurs.

Nous vous conseillons donc, avant toute opération, de faire signer au client une feuille de consentement, indiquant qu'il a été mis au courant par le vétérinaire, des risques opératoires. Le genre de papier que nous signons souvent sans le lire avant de nous faire arracher une dent, ou opérer des amygdales.

Perles des clients

Un client nous demande de vous rappeler que les propriétaires sont bien plus compétents que nous pour soigner leur chat. Nous avons promis de transmettre.

Encore une grosse perte pour la profession....

Conseil de l'Ordre des Vétérinaires
Bourgogne & Franche-Comté
Parc Tertiaire des Grands Crus
60 F avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE
☎ 03 80 43 94 09

